

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2018.

Etaient présents : Jean-Paul BONTEMPS, Jérôme CLEMENT, Sébastien FERRE, Fabienne GAVAND, Gérard GIFFARD, Jacques HUMBERT, Vincent PORET, Elise VINCENOT, Laurent VION, Patrick VION.

Avaient donné un pouvoir :

Philippe BRAILLON donne pouvoir à Laurent VION.
Michel AUFRANC donne pouvoir à Vincent PORET.

Etaient excusés / absents sans pouvoir donné :

Bernard PICHET, Loïc SERMONAT.

A été nommé comme secrétaire de séance : Gérard GIFFARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 15 juin 2018 est approuvé.

1. **Délibération vente de peupliers parcelle 36.**

Compte tenu de l'état des plantations, Il est proposé de procéder à une vente des peupliers situés sur la parcelle 36 en vaivre d'une surface d'environ un hectare.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2. **Recrutement d'un agent en CDD pour un mois.**

Il est proposé de recruter un agent en CDD pour un mois afin d'effectuer des travaux de peinture des volets de la mairie en l'absence des cantonniers en congés.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3. **Convention étude défense extérieure contre l'incendie.**

Chaque commune doit élaborer un plan de défense extérieure contre les incendies permettant de recenser l'ensemble des points d'eau dont dispose la commune (bouches incendies, accès au cour d'eau, piscines publiques ou privées, etc).

Cette étude concernant toutes les communes de la COM-COM il est proposé de confier celle-ci par convention à la COM-COM. La participation de la commune de Boyer basée sur la population de la commune est fixée à 8.88 % du montant de l'étude.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4. **Acceptation règlement RODP GRDF + remboursement GAN.**

GRDF verse une redevance relative à l'occupation du domaine public de la commune (canalisation gaz) de 296 €.

La société d'assurance GAN rembourse la somme de 536.40 € (remplacement par brise tractopelle)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. **Zone ECO PARC à Sennecey.**

Dans le cadre du transfert de la gestion des zones d'activités communales à la COM-COM, la commune de Sennecey propose le transfert à la COM-COM d'un complément de surface de deux hectares à titre gratuit intégré dans la zone ECO PARC au sud de Sennecey.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. **Raccordement SYDESL.**

Deux propriétés situées à Limone disposent d'un raccordement en électricité commun. Ce raccordement doit être séparé afin d'assurer l'indépendante énergétique des deux propriétés.

Pour ce faire il est nécessaire d'installer une ligne électrique rue de limone.

Il est proposé de profiter de cette opportunité pour installer trois points lumineux rue de limone afin d'améliorer l'éclairage public dans ce secteur, fréquenté par les collégiens ou lycéens où 2 virages présentent un réel danger pour les piétons.

L'estimation de ces travaux par le SYDESL est de 9200 € dont 6 520 € à la charge de la commune.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Demande de signalisation routière à l'EPINE.

Un riverain souhaite que la signalisation du carrefour de la route de Gigny, du chemin de la Roche et du chemin de l'Epine soit modifiée afin d'améliorer la sécurité dans ce carrefour.

Aujourd'hui ce carrefour fonctionne sous le régime de la priorité à droite sans signalisation verticale particulière.

Il a été décidé que la commission voirie se rendrait sur place pour examiner la situation et rechercher la meilleure solution.

8. Révision des tarifs de location des différents matériels.

Pour l'organisation de manifestations privées la commune loue divers matériels (chapiteaux, tables, bancs, parquet).

Les tarifs de location fixés il y a cinq ans n'ont fait l'objet d'aucune révision.

Au cours des débats, les questions de la responsabilité de la commune et des loueurs, de la conformité aux normes des matériels ont été soulevées.

Il a été décidé, avant de revoir les tarifs de location, d'examiner les questions de responsabilité et de conformité.

9. Etude photovoltaïque sur les toits de la salle polyvalente et de l'église.

Il est proposé de poursuivre les études de faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie des toitures de la salle polyvalente et de l'église.

Après débats, la proposition est soumise au vote du conseil.

Cette délibération est approuvée par onze voix pour et une voix contre.

10. Projet champ photovoltaïque APPR.

Dans le cadre de la volonté du gouvernement de développer les énergies renouvelables, plusieurs sociétés ont à proche ou moyen terme l'intention d'examiner la faisabilité de développer des champs photovoltaïques en particulier sur le territoire de la commune de Boyer.

La réalisation de ces projets nécessite la modification de la carte communale, ce qui confère à la commune le contrôle des autorisations éventuelles.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur le principe de non opposition systématique à l'installation de champs photovoltaïques sur le territoire de la commune.

Après débats, la proposition est soumise au vote du conseil.

Cette délibération est approuvée par huit voix pour, une abstention et trois voix contre.

11. Projet antenne radio.

Afin de supprimer une zone non desservie par les ondes radio sur Boyer, RTF souhaite installer une antenne radio dans la zone dite du Crêt.

RTF souhaite acquérir le terrain nécessaire à l'installation de l'antenne environ 25 m2.

La commune souhaite proposer une location du terrain moyennant une redevance annuelle à la place d'une vente de terrain. Cette proposition sera faite à RTF.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'installation de l'antenne par RTF.

Après débat, la proposition est soumise au vote du conseil.

Cette délibération est approuvée par dix voix pour, une abstention et une voix contre.

12. Projet de détachement d'espaces communaux accaparés par des riverains.

Des parties du domaine public routier de la commune sont aujourd'hui occupées par des riverains.

Impasse du Connot, Rue du Connot, Cours Bouchey.

Les parties de voies communales en dehors des zones de circulation à déclasser ne présentent plus l'intérêt justifiant leur maintien dans le domaine public communal.

Il est donc proposé (après accord des riverains) de vendre les parties de domaine concernées aux occupants au prix de dix euros le m2.

Après débat, la proposition est soumise au vote du conseil.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

13. Décision modificative budget.

La participation de la commune relative au renouvellement modernisation du réseau d'eau potable versée à l'agence de l'eau est supérieure de 1 841 € par rapport au montant inscrit au budget prévisionnel.

Il est proposé au conseil de prélever cette somme sur le compte de dépenses imprévues figurant au budget.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

14. Droit de préemption.

L'exploitant de la parcelle agricole Z133 a cessé son activité et cette parcelle est en vente par le propriétaire.

Le maire propose au conseil de donner suite au droit de préemption déposé par la commune sur la parcelle Z 133 située en bordure du cimetière afin de réaliser une extension du parking du cimetière nécessaire pour le stationnement des véhicules lors des inhumations.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

15. Questions diverses

a) Remplacement des agents techniques en congé ou malade.

Le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à embaucher pour suppléer un agent de façon ponctuelle, en cas de maladie, de congés ou pour une action particulière prévue par la municipalité, et ce en Contrat à Durée Déterminée.

b) Voiries Travaux 2018.

En 2018, les travaux de voirie ont concerné, le parking de la mairie, le parking du cimetière, le chemin de Borboillion et des travaux de point à temps sur diverses voies de la commune pour un montant de 34 641.00 € HT.

La présence d'une canalisation sous le parking du cimetière en mauvais état a été remplacée. Les travaux supplémentaires nécessaires font l'objet d'un avenant au marché passé. A été ajouté la Rue Bressalot pour 12 048.90€ TTC

La date du prochain conseil municipal reste à déterminer.

La séance est levée à 22 heures 30.

Jean-Paul BONTEMPS		Jacques HUMBERT	
Patrick VION		Gérard GIFFARD	
Bernard PICHET	ABSENT	Elise VINCEROT	
Vincent PORET		Laurent VION	
Michel AUFRANC (pouvoir à V. PORET)		Sébastien FERRE	
Fabienne GAVAND		Jérôme CLEMENT	
Philippe BRAILLON (pouvoir à L. VION)		Loïc SERMONAT	ABSENT